

Réservez ICI votre abonnement gratuit* pendant un an au journal L'ALSACE

Actualité » Alsace

Social Vers la fin des colonies de vacances ?

le 14/08/2011 à 05:00 par Textes : Luc Marck

Vu 530 fois

Imprimer | Favoris | A+ | A- | Facebook | Twitter | Envoyer à un ami |

Notez cet article : ★★★★★



Activité roller au centre de vacances PEP La Roche, à Stosswihr. Photo Darek Szuster

Les colos, « nos » colos, celles dont nous conservons souvent des souvenirs émus, vont-elles disparaître ? Depuis le début de l'été, l'alerte est chaude dans les milieux concernés.

En cause : un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui, appliqué dans la France républicaine et laïque de l'éducation populaire, obligerait tous les organisateurs d'ACM (accueils collectifs de mineurs), comme on appelle désormais les « colos », à respecter les termes d'une directive européenne sur l'aménagement du temps de travail. Conséquence : animateurs et directeurs occasionnels devront disposer, « comme tout travailleur » d'« une période minimale de repos de onze heures consécutives » par tranche de 24 heures. Or, ces personnels, sur

Consulter également les tags

Actualité

○ Alsace

Tags favoris ?

Cliquez sur ★ pour ajouter le tag de la page à vos tags favoris.

**Vous avez entre 18 et 24 ans ?
Profitez d'un abonnement gratuit*
pendant 1 an au journal L'ALSACE**

www.lalsace.fr et www.lepays.fr

Rubrique "Nos Annonces"

Plus de 70 000 annonces en ligne

LIENS SPONSORISÉS



maisonouappartement.com vous propose une sélection de terrains, de logements neufs à la vente, à la location ou pour de l'investissement locatif.
Maison à vendre

période minimale de repos de onze heures consécutives » par tranche de 24 heures. Or, ces personnels, sur lesquels repose essentiellement le fonctionnement des centres de vacances hébergement, où l'on est 24 heures sur 24 avec les enfants, ne bénéficient actuellement que d'une journée hebdomadaire de repos. Une disposition permise par le Contrat d'engagement éducatif, institué par la loi de 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

« L'inquiétude, dit Isabelle Giffart, la déléguée régionale de la Jeunesse au plein air (JPA), qui regroupe l'essentiel des associations organisatrices (*), c'est que si ça passe en l'état, il n'existera plus de centres de vacances, ou alors ils seront condamnés à brève échéance, car les prix y seront augmentés jusqu'à 20 %, pour compenser l'embauche d'animateurs supplémentaires. »

Sans compter, souligne celle qui vient d'être nommée directrice de la Confédération nationale des MJC, qu'il n'y a pas suffisamment d'animateurs sur le marché ». « Autrefois, explique-t-elle, quand je formais un animateur, je le formais à 17 ans et je le gardais pour quatre ans. Ces derniers temps, si on les a pour une deuxième année, c'est bien. » Tout simplement « parce que de plus en plus d'étudiants sont obligés de trouver rapidement un boulot leur permettant de gagner de l'argent et qu'encadrer une colo en été, ce n'est pas rémunérateur comme un emploi à Pizza Hut. C'est une indemnité, pas un salaire » (même si les animateurs reçoivent une fiche de paie en bonne et due forme).

Et quand on lui objecte que l'Union syndicale Solidaires Isère, qui a soulevé le « lièvre » (lire ci-dessous), est dans son rôle en éclairant un aspect comme un autre des relations sociales, notre interlocutrice s'enflamme : « Bien sûr, les organisateurs de vacances sont des employeurs, mais ici, on est dans l'associatif, dans l'économie solidaire, où l'humain est au centre : on ne va pas s'amuser à tirer sur les budgets pour distribuer des bénéfices ! » Suit toute la déclinaison des arguments que la « plateforme des accueils collectifs de mineurs » répète depuis quelques semaines : le rôle joué dans l'accueil des enfants handicapés, l'impact économique sur les territoires, le rôle des colos en faveur de la mixité sociale. Et, par-dessus tout, le rappel du caractère d'engagement volontaire que suppose la mission de l'animateur.

Quant au raisonnement de Solidaires, selon lequel ce serait à l'État de prendre en charge le surcoût généré par une application de la directive européenne, Isabelle Giffart estime que c'est tout simplement « ridicule, au moment où on ne parle que de RGPP (révision générale des politiques publiques) et du désengagement de l'État ».

(*) UCPA, CEMEA, FFMJC, Léo Lagrange, UFCV, Ligue de l'enseignement, Francas, PEP, etc.

ENCADRE : Le départ de l'affaire...

Toute l'affaire est partie du recours, devant le Conseil d'Etat, de l'Union syndicale Solidaire Isère, qui réclamait que les animateurs de colos bénéficient des mêmes droits que tous les salariés en terme de rémunération, de durée de travail, de cotisations sociales, etc. Le Conseil d'Etat ayant saisi la Cour de justice de l'Union européenne, cette dernière a statué en octobre 2010, en posant surtout l'exigence d'une autre organisation des temps de repos, celle-là même qui, depuis, agite les milieux des "colos" mais également, par ricochet, celui des sapeurs-pompiers volontaires (lire en page 3). Pourquoi s'agite-t-on maintenant ? Sans doute parce que la décision finale de Conseil d'Etat est attendue en septembre, qu'elle ira vraisemblablement dans le sens du droit européen, et que les organisateurs sont en train de... préparer leur catalogue pour l'année prochaine. Dans l'intervalle, leur lobbying a provoqué des réactions, notamment le dépôt d'une proposition de loi par Pierre-Christophe Baguet et un groupe de députés, dont les Haut-Rhinois Jean-Louis Christ et Jean-Luc Reitzer. Leur texte propose notamment d'ajouter un alinéa au code de l'action sociale des familles, qui ferait droit aux caractéristiques spécifiques de l'engagement éducatif, parmi lesquelles la "présence permanente et continue auprès des mineurs faisant l'objet d'un accueil collectif à caractère éducatif". L'initiative a été saluée par les intéressés, mais la "plateforme des accueils collectifs de mineurs" se propose d'aller plus loin vers un véritable statut d'animateur volontaire : son rapport devrait être présenté en septembre et être intégré, lui aussi, dans une initiative parlementaire. Pour sa part, Luc Chatel, le ministre de tutelle, a décidé de mettre en place un groupe de travail à la rentrée.

le 14/08/2011 à 05:00 par Textes : Luc Marck

Sur le même sujet

« Il ne restera plus qu'à revenir aux cabanes en bois »

13 655 enfants hébergés

Maison à vendre
Achat Appartement Alsace



Envie d'une maison tendance
Ligne Les Origines : des maisons tendance à prix maîtrisé, optimisées pour de haute performance énergétique.
Découvrez nos Modèles de Maisons Les Origines
Découvrez nos offres du Haut-Rhin



Découvrez nos nouveaux programmes
Mieux qu'un appartement, un duplex comme une maison !
Découvrez aussi nos duplex basse consommation.
Achat Maison Neuve
Achat Maison Alsace



2011 Devenez propriétaire
Avec Maisons Stéphane Berger, profitez du nouveau « Prêt à taux zéro plus » pour accéder à la propriété
Découvrez la nouvelle mesure du PTZ +
Calculez le montant de votre « Prêt à Taux Zéro Plus » sur l'Alsace et Belfort



Derniers mois pour investir !
Avant 2012, achetez un appartement Trianon Résidences et profitez d'une réduction d'impôt de 22 % avec la Loi Scellier à Baldersheim, Cemay ou Lutterbach.
www.trianon-residences.fr



C.C.P.F.
Rachat de prêt, Prêts immobilier, Prêts pour professionnels, Prêts personnels, Prêts frontaliers, Placement, Simulation en ligne :
Tél. : 03 89 67 05 86
www.ccpf-alsace.com



Vous cherchez à louer un logement à Mulhouse ?
Vous êtes à la recherche d'un logement en Alsace ? Batigère vous propose des appartements de qualité du T1 au T5. Retrouvez toutes nos offres sur notre site
www.batigere.fr



IMMOGEST ALSACE
Spécialiste des programmes neufs, Syndic de copropriétés, Gérance - Locations,
TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES
Tél. : 03.89.20.24.89
www.immogest-alsace.fr



VOTRE SOLUTION MANUTENTION
Concessionnaire chariots, nacelles magasinage, neuf et occasion, location, SAV toutes marques.
www.laibe.fr



Je fais mes courses en ligne
Vous allez gagner du temps !
Faites vos courses depuis chez vous et passer les récupérer au drive.
www.coursesu.com

Offre Habitat, votre réflexe immo